|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2020 Genève, 9-19 juin 2020** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 3.1** | **Document C20/62-F** |
| **29 avril 2020** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général | |
| RAPPORT SUR LE NOUVEL INDICE DE L'UIT | |

|  |
| --- |
| Résumé  Le présent rapport donne un aperçu des progrès récemment accomplis, ainsi que des difficultés rencontrées, dans l'élaboration d'un indice de l'UIT.  Suite à donner  Le Conseil est invité à **examiner** les questions soulevées dans le présent rapport et à **formuler des avis** sur la marche à suivre concernant l'élaboration d'un indice de l'UIT.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  *[Résolution 131 (Rév. Dubaï, 2018)](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-131-F.pdf) de la Conférence de plénipotentiaires (PP),* [*Résolution 8 (Rév. Buenos Aires, 2017)*](https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/WTDC/WTDC17/Documents/WTDC17_final_report_fr.pdf) *de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) et* [*Document C20/35*](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0035/en) *du Conseil* |

Contexte

Aux termes de la Résolution 131 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, le Directeur du Bureau de développement des télécommunications (BDT) a été chargé de publier chaque année l'Indice de développement des TIC (IDI). Il a été aussi décidé que l'UIT devra établir une période de validité de quatre ans pour la structure et la méthode de calcul de l'indice IDI, au cas où il serait nécessaire de le réexaminer et de le réviser, s'il y a lieu, en organisant à Genève une réunion d'un groupe d'experts représentant tous les pays – développés ou en développement – sur un pied d'égalité. De plus, en vertu de la Résolution 131, le Conseil a été chargé de formuler des recommandations appropriées, selon les besoins, concernant les activités en cours pour mettre en œuvre la Résolution.

L'Indice de développement des TIC (IDI), qui est un indice composite permettant d'évaluer l'état de développement des TIC dans les pays et dans le temps, a été publié chaque année de 2009 à 2017. À l'occasion d'une réunion extraordinaire du Groupe d'experts sur les indicateurs des télécommunications/TIC (EGTI) et du Groupe d'experts sur les indicateurs relatifs à l'utilisation des TIC par les ménages (EGH) tenue en 2017, il a été décidé d'utiliser un ensemble révisé d'indicateurs pour calculer l'indice IDI, à compter de 2018. Afin de fournir une assistance aux pays dans la collecte des données pour l'ensemble révisé d'indicateurs, des activités de renforcement des capacités ont été organisées en 2018-2019 dans toutes les régions.

Dans sa Lettre circulaire SG/BDT/010 du 5 décembre 2018, le Secrétaire général a informé les membres que l'UIT avait décidé de reporter la publication de l'indice IDI révisé à 2019, en raison des nombreuses estimations nécessaires pour calculer l'indice et des préoccupations liées à la qualité de certaines des données sous-jacentes. Ces problèmes se sont fait jour seulement une fois que le Secrétariat a commencé à calculer l'indice IDI révisé. Lors de la réunion du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) de 2019, une séance de travail en petit groupe sur les données et les statistiques relatives aux TIC s'est tenue le 4 avril 2019 afin, notamment, d'informer les États Membres des problèmes rencontrés dans la publication de l'indice IDI et de réfléchir ensemble sur la marche à suivre. Les participants ont suggéré de revoir le cadre conceptuel, d'élaborer des méthodologies applicables aux nouveaux thèmes et aux nouveaux services, et de travailler en partenariat avec d'autres organisations et commissions d'études compétentes, ainsi qu'avec les autres Secteurs de l'UIT.

Dans sa Lettre circulaire [BDT/DKH/IDA/026](https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/IDI2019consultation/BDT_Cir_026_DKH_IDA_F.pdf) du 3 octobre 2019, la Directrice du BDT a annoncé que l'indice IDI (calculé sur la base des indicateurs approuvés en 2017) ne pourrait toujours pas être publié en 2019 et ce, pour plusieurs raisons, notamment l'absence d'un trop grand nombre de données et la nécessité de faire des estimations; des problèmes liés à la qualité des données pour plusieurs indicateurs; et des problèmes liés à la méthodologie utilisée pour calculer plusieurs indicateurs. À cause de ces problèmes, l'indice ne pouvait pas refléter l'état de développement des TIC tel qu'il était réellement. Un [document d'information](https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/IDI2019consultation/IDI_BackgroundDocument_F.pdf) reproduit dans cette Lettre circulaire a donné des explications détaillées sur ces problèmes.

De plus, dans cette Lettre circulaire, on a recommandé l'utilisation, à titre exceptionnel, de la méthodologie initiale pour publier l'indice IDI de 2019, et annoncé la tenue d'une consultation informelle à ce sujet. Les résultats de cette consultation ont été présentés dans la Lettre circulaire [BDT/DKH/IDA/027](https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/IDI2019consultation/BDT-cir_027F_DKH-IDA.pdf) du 16 octobre 2019, dans laquelle il a été conclu qu'aucun consensus ne s'était dégagé et que l'indice IDI ne serait donc pas publié. Dans cette Lettre circulaire, il a également été

annoncé qu'à l'avenir, le BDT, en collaboration avec les membres et des spécialistes internationalement reconnus, continuerait de travailler à l'élaboration d'une méthodologie plus transparente, robuste et fiable afin de publier un indice en 2020, compte tenu de la Résolution 131 de la PP et de la Résolution 8 de la CMDT.

Vers l'élaboration d'un nouvel indice de l'UIT

Dans la Lettre circulaire [BDT/DKH/IDA/028](https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/events/egmITUindex2020/BDT-cir_028F_DKH-IDA.pdf) du 21 novembre 2019, les administrations des États Membres de l'UIT et l'État de Palestine (conformément à la Résolution 99 de la PP) ont été invités à participer à la première réunion du Groupe d'experts sur un nouvel indice de l'UIT, le 10 février 2020, en vue de la présentation et de l'examen du projet de concept et de cadre pour un indice de l'UIT. Il est ressorti du [compte rendu](https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/events/egmITUindex2020/Summary_EGM_10_Feb_2020.pdf) de la réunion que les participants avaient accueilli favorablement la proposition du Secrétariat de l'UIT visant à élaborer et à publier un nouvel indice de l'UIT fondé sur le cadre des ODD. Ce nouvel indice permettrait aux gouvernements d'évaluer les incidences des technologies numériques et des transformations numériques sur leur capacité à réaliser les ODD.

Un [dialogue web du GCDT sur le nouvel indice de l'UIT](https://www.itu.int/fr/ITU-D/Conferences/TDAG/Pages/TDAG25/default.aspx) s'est tenu le 25 mars 2020. Le projet de concept et de cadre du nouvel indice, tel que révisé, a été présenté et examiné. Les participants ont appuyé l'élaboration d'un nouvel indice établissant des liens entre les technologies numériques et la réalisation des ODD. Parmi les préoccupations soulevées pendant la réunion, les participants ont notamment demandé à obtenir des informations supplémentaires sur les indicateurs et l'élaboration du cadre, et ont constaté le peu de temps à disposition. Ils ont également suggéré de collaborer avec des institutions internationales et des entreprises du secteur privé. Il a été demandé au Secrétariat de garantir une parfaite transparence du processus, de communiquer régulièrement avec les États Membres et d'organiser des consultations avec d'autres parties prenantes compétentes.

La Lettre circulaire [BDT/DKH/IDA/038](https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/events/2ndegmITUindex2020/BDT-CIR-0038PDF-F.pdf) du 17 mars 2020 contient un compte rendu de la première réunion du Groupe d'experts, ainsi qu'une invitation adressée aux Administrations des États Membres de l'UIT et à l'État de Palestine (conformément à la Résolution 99 de la PP) à participer à la deuxième réunion du Groupe d'experts sur un nouvel indice de l'UIT, le 17 avril 2020.

À l'occasion de la [deuxième réunion du Groupe d'experts](https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/events/2ndegmITUindex2020/default.aspx), le Secrétariat de l'UIT a présenté un document d'information dans lequel figure le cadre conceptuel du nouvel indice, qui a été de nouveau révisé, ainsi qu'une liste préliminaire d'indicateurs qui pourraient être pris en compte.

Principaux points issus de la série de consultations

Voici les principaux points issus de la série de consultations ouvertes et transparentes et des réunions:

• La question a été soulevée de savoir si et comment une décision formelle a été prise sur la poursuite (ou non) de la publication de l'indice IDI (que ce soit dans sa version originale ou révisée), conformément à la Résolution 131 de la PP.

• Des interrogations ont été formulées quant à la mise en œuvre de la Résolution 131 au regard de la gouvernance et du processus qui sous-tendent l'élaboration d'un nouvel indice.

• La question a été soulevée de savoir s'il faut poursuivre l'élaboration d'un nouvel indice ou demander à la Conférence de plénipotentiaires de 2022 de formuler des avis et de prendre une décision à cet égard.

• Plusieurs États Membres ont demandé à avoir plus de temps pour transmettre leurs commentaires et ont proposé de prolonger le délai pour l'élaboration et la publication éventuelle de l'indice.

Les points soulevés durant les réunions et les consultations ont mis en lumière la diversité des opinions, des positions et des attentes des États Membres vis-à-vis du processus à suivre pour élaborer un indice objectif et mondialement reconnu, calculé à partir d'une méthodologie solide. La Résolution 131 de la PP ne prévoit aucun mécanisme pour remédier à l'absence de consensus sur la voie générale à suivre concernant l'indice et sur différents aspects liés à la méthodologie, notamment la sélection des indicateurs à prendre en compte.

Orientations demandées au Conseil

Compte tenu des difficultés rencontrées dans la révision de l'indice ou dans l'élaboration d'un nouvel indice, le Secrétariat de l'UIT demande au Conseil de fournir des orientations concernant les activités en cours pour mettre en œuvre la Résolution 131 de la PP, pour ce qui concerne l'Indice de développement des TIC (IDI).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_